

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

À une séance ordinaire du Conseil de de la municipalité, tenue à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église, le 2 juillet 2024 à 20h et laquelle sont présents son honneur la Mairesse Francine DUBÉ, et les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Alain APRIL
Madame Diane LEPAGE
Madame Valérie BEAULIEU

ÉTAIENT ABSENTS :

Aucune absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

M. Jean-Michel Meilleur, Administrateur est également présent.

24-060370 **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Résolution – Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt du bordereau des correspondances
5. Résolution – Adoption des procès-verbaux des séances 2 et 17 juin
6. Résolution - Adoption des comptes du mois de juin 2024
7. Compte-rendu des réunions et suivi des dossiers
 - a. MRC par Francine Dubé
 - b. Service incendie par Renaud Bérubé
8. Résolution - Démission de Madame Vyvianne Brousseau
9. Résolution - Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
10. Résolution - Avis de vacance siège no 5
11. Résolution - Impression des dépliant promotionnels pour le 75^e
12. Résolution - Réclamation bris d'un chemin public
13. Résolution - Réparation de la croix
14. Résolution - Fauchage des bords de chemin
15. Résolution - Gestion des comptes
16. Résolution – Mandataire pour clicSEQR
17. Résolution – Fermeture d'une voie municipale pour le 75e
18. Varia
 - a. Félicitation au comité des Loisirs pour le parc des jeunes
 - b. Disponibilité de l'administration municipale
19. Période de questions.
20. Résolution – Fermeture de la séance

24-060371 **MOT DE BIENVENUE**

Mme la Mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux 11 personnes dans la salle.

24-060372 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Chaque membre du conseil est invité, à la suite de la lecture de l'ordre du jour proposé, de signifier toute déclaration de conflit d'intérêts en lien avec la présente séance.

Aucun membre du conseil n'a déclaré de conflit d'intérêts.

24-060373 RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

24-060374 DÉPÔT DU BORDEREAU DES CORRESPONDANCES

Monsieur Jean-Michel Meilleur dépose aux membres du conseil le bordereau des correspondances.

24-060375 RÉOLUTION - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 ET DU 17 JUIN 2024

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2024 tels que rédigés.

ADOPTÉE

24-060376 RÉOLUTION – ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2024

La liste des comptes du mois de juin 2024 a été remise aux membres du conseil comme le prescrit la loi.

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

D'approuver les comptes du mois de juin 2024 :

Comptes payés pendant le mois :

Salaires et avantages sociaux : 6161,04\$

Rémunération des élus : 0\$

Fournisseurs et sous-traitants : 8,08\$

Total : 6169,12\$

Comptes à payer au 30 juin 2024 :

Fournisseurs et sous-traitants : 44 601,74\$

Total pour le mois : 50 770,86\$

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

ET que le conseil approuve les comptes à payer du mois de juin 2024 et autorise le paiement des déboursés payés inscrits sur la liste.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussigné Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

ADOPTÉE

24-060377 COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS ET SUIVI DES DOSSIERS

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours :

- A. Par Francine Dubé, MRC
- B. Par Renaud Bérubé, Service incendie

24-060378 RÉOLUTION – DÉMISSION DE MADAME VYVIANNE BROUSSEAU

ATTENDU QUE Madame Vyvianne Brousseau a signifié au conseil municipal le 30 mai 2024 qu'elle désirait mettre fin à son lien d'emploi;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la démission de Madame Vyvianne Brousseau en date du 30 mai 2024;

De remercier Madame Vyvianne Brousseau pour son service auprès des citoyennes et citoyens de la municipalité;

De lui souhaiter du succès dans la réalisation de ses projets futurs.

ADOPTÉE

24-060379 RÉOLUTION – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a donné sa démission le 30 mai dernier;

ATTENDU QUE la municipalité doit poursuivre ses activités et qu'une personne doit impérativement s'assurer de la gestion de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMEMENT

De nommer M. Jean-Michel Meilleur à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE

24-060380 RÉOLUTION – AVIS DE VACANCE DU SIÈGE NO 5

ATTENDU QUE Monsieur Vincent Campeau-Gagnon a signifié par écrit, à la municipalité, le 31 mai 2024 qu'il démissionnait de son poste de conseiller;

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil déclare le siège no 05 vacant;

Que la municipalité déclare, par un avis public ultérieur, conformément à l'article 333 de la loi, la vacance au poste de conseiller siège no 05;

De remercier chaleureusement Monsieur Vincent Campeau-Gagnon pour ses 12 années de service auprès des citoyennes et citoyens de la municipalité;

De lui souhaiter du succès dans la réalisation de ses projets futurs.

ADOPTÉE

24-060381 RÉSOLUTION – IMPRESSION DES DÉPLIANTS PROMOTIONNELS POUR LE 75^E

ANNULÉE

24-060382 RÉSOLUTION – RÉCLAMATION BRIS D'UN CHEMIN PUBLIC

ATTENDU QU'au printemps 2023 un camion transportant de l'eau d'érable a causé des dommages majeurs sur la voie publique le Vieux-Chemin;

ATTENDU QUE le conseil a mandaté, à la séance du 13 novembre 2023 par la résolution no 23-110203, la directrice générale de l'époque d'estimer les coûts des réparations;

ATTENDU QUE les coûts sont maintenant connus et considérables;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à faire les démarches nécessaires pour réclamer les montants à la personne responsable et signer tout document pour exécuter cette dernière.

De transmettre aux membres du conseil, dans une séance ultérieure, tout règlement et/ou procédure judiciaire qui pourraient être faits dans ce dossier.

ADOPTÉE

24-060383 RÉSOLUTION – RÉPARATION DE LA CROIX

ATTENDU QUE la croix illuminée située près de la grotte n'est plus fonctionnelle depuis un an;

ATTENDU QUE l'entretien a toujours été fait par un citoyen de manière bénévole;

ATTENDU QUE pour réparer ladite croix, une pièce doit être changée et est assez dispendieuse;

ATTENDU QUE le citoyen bénévole désire que les frais de la pièce soient assumés par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

De payer ladite pièce pour la réparation de la croix pour un montant n'excédant pas 350\$ et de mandater M. Jean-Michel Meilleur à signer et traiter tout document pour exécuter cette dernière ET d'imputer la dépense dans le poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

24-060384 RÉSOLUTION – FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMIN

ATTENDU QUE les bords de chemin de la municipalité sont en végétation herbacée;

ATTENDU QU'un contrôle mécanique de cette végétation est nécessaire afin d'assurer la sécurité routière des usagers et d'une harmonie esthétique avec le milieu;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services pour le fauchage des bords de chemin;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'octroyer le mandat de fauchage des bords de chemin à l'entreprise Les services Léon Deschamps pour un montant de 75\$ par heure pour une dépense totale ne dépassant pas 2250,00\$ taxes exclues et de mandater M. Jean-Michel Meilleur à signer et traiter tout document pour exécuter cette dernière ET d'imputer la dépense dans le poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

24-060385 RÉSOLUTION – GESTION DES COMPTES

ATTENDU QUE pour donner suite à la démission de la directrice générale;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Michel Meilleur a été nommé directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

ATTENDU QUE la municipalité doit poursuivre ses opérations;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

QUE M. Jean-Michel Meilleur soit mandaté et autorisé à effectuer les transactions comptables et à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy. M. Jean-Michel Meilleur est également autorisé à effectuer les transactions sur AccesD et la carte de crédit visa.

QUE M. Jean-Michel Meilleur est autorisé et mandaté pour représenter la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy auprès de Revenu Québec (Clicséqur) et à l'Agence du revenu du Canada), du portail du MAMH.

QUE M. Jean-Michel Meilleur soit cosignataire des chèques de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy avec la mairesse Francine Dubé, déjà autorisée à signer sur ledit compte.

ADOPTÉE

24-060386 RÉSOLUTION – MANDATAIRE POUR CLICSEQUR

ATTENDU QUE pour donner suite à la démission de la directrice générale;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Michel Meilleur a été nommé directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

ATTENDU QUE la municipalité doit poursuivre ses opérations;

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

Que pour la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

NEQ : 8816501058

Adopte une résolution écrite tenant lieu d'assemblée ou de réunion du conseil d'administration;

De permettre à M. Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Francine Dubé
À Saint-Pierre-de-Lamy, le 02 juillet 2024

Alain April
À Saint-Pierre-de-Lamy, le 02 juillet 2024

Valérie Beaulieu
À Saint-Pierre-de-Lamy, le 02 juillet 2024

Diane Lepage
À Saint-Pierre-de-Lamy, le 02 juillet 2024

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

Étant donné que tous les administrateurs de la société : Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 02 juillet 2024. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

24-060387 RÉSOLUTION – FERMETURE D'UNE VOIE MUNICIPALE POUR LE 75E

ATTENDU QUE le comité du 75^e désire offrir des festivités de manière fluide et sécuritaire;

ATTENDU QUE ledit comité demande à la municipalité de fermer des voies publiques pour assurer la sécurité des participants;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

De fermer complètement à la circulation, aux heures des festivités, la route de l'Église, entre les chemins Principal et du Lac, et d'offrir aux usagers de la route un détour alternatif;

Et de déléguer le pouvoir aux employés municipaux des Travaux publics et/ou M. Jean-Michel Meilleur et/ou tout agent de la paix et/ou tout intervenant des services d'urgence d'intervenir pour toute dérogation concernant la fermeture, l'ouverture, la modification et/ou pour toute autre raison de sécurité la permission de révoquer cette présente autorisation de fermeture de la voie municipale indiquée dans cette résolution.

ADOPTÉE

24-060388 VARIA

- A. Félicitations au comité des Loisirs pour le parc des jeunes.
- B. Disponibilité de l'administration municipale.

24-060389 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20h25, Mme Francine Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

Questions autour de la table : Aucune question

Questions dans la salle :

- Débroussaillage des bords de chemins.
- Nettoyage de la cour (souffleurs).
- Asphalte froid sur la Principale.
- Réparation et entretien du Vieux-Chemin.
- Nivelage des chemins.
- Moule zébrée.

24-060390 RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

De déclarer la séance levée

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

Signatures

Je, Francine Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Francine Dubé, mairesse

Jean-Michel Meilleur, T.P., directeur général et secrétaire-trésorier par intérim